

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3 novembre 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 3 novembre 2011, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	mairesse
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 10 par madame Berthe Bélanger, mairesse.

Mot de bienvenue de la mairesse

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Acquisition d'un serveur

1.1 Travaux de réparation

1.2 Offre de service

2. Clôture de l'éco-centre

3. PIIA

3.1 Demande du 2110-36 ch. du Lac-Quenouille

3.2 Demande des lots 35-46 et 34-36, rang 12, Lac de l'Ours

4. Période de questions

5. Levée de l'Assemblée

ADOPTÉE

1. Acquisition d'un serveur

1.1 Travaux de réparation

508-11-2011

509-11-2011

COMPTE TENU des déficiences du poste informatique agissant comme serveur à l'hôtel de ville;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de ratifier les dépenses occasionnées pour la réparation temporaire du serveur par l'ajout de mémoire et le transfert des données du serveur à un poste de travail temporaire par l'entreprise Service

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

3 novembre 2011

Informatique des Laurentides s'élevant à 1 466.79\$ taxes incluses ainsi que les frais de l'entreprise PG Solutions pour le transfert du logiciel au montant de 350\$ taxes non incluses.

ADOPTÉE

1.2 Offre de service

510-11-2011

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un nouveau serveur;

COMPTE TENU de la décision de la MRC de ne plus permettre de migration de serveur à ses locaux comme planifiée depuis 2008 pour notre poste informatique;

COMPTE TENU de l'urgence de changer le serveur avant l'adoption du prochain budget;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Service Informatique des Laurentides pour l'achat et la configuration d'un nouveau serveur pour un montant de 6 970\$.

ADOPTÉE

2. Clôture de l'éco-centre

511-11-2011

COMPTE TENU l'implantation d'un éco-centre;

COMPTE TENU de l'exigence d'un contrôle de tri des matières recyclables;

CONSIDÉRANT la nécessité permettre la coexistence de l'éco-centre; du service de voirie et du service incendie dans un même endroit;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'installer une clôture contrôlée au garage municipal d'accepter la soumission de l'entreprise Clôtures Clobec inc. pour l'achat et l'installation d'une clôture à l'éco-centre à l'intérieur d'un budget de 20 000 \$

ADOPTÉE

3. PIIA

3.1 Demande du 2110-36 ch. du Lac-Quenouille

512-11-2011

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois d'octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un bâtiment principal au 2110-36 chemin du Lac-Quenouille;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Nostalgia 408-07;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3 novembre 2011

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

3.2 Demande des lots 35-46 et 34-36, rang 12, Lac de l'Ours

513-11-2011

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 28 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un bâtiment principal sur les lots 34-36 et 35-46 Rang 12;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

514-11-2011

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 10 h 40.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maïresse

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général